

# Le gouvernement demande à la SNCF d'installer «853» places de parking vélo à Gare du Nord

Par Le Figaro avec AFP  
Publié il y a 2 heures,  
Mis à jour il y a 2 heures



53 emplacements sont prévus à Charles de Gaulle-Etoile, 84 à Nation, 103 à Denfert-Rochereau. *OceanProd / stock.adobe.com*

Un décret paru jeudi au Journal officiel fixe le nombre --parfois très précis-- de stationnements sécurisés pour les vélos que la SNCF et la RATP devront installer aux abords immédiats de nombreuses gares d'ici 2024.

Le texte prévoit que les équipements devront comporter «des dispositifs fixes permettant de stabiliser et de fixer chaque vélo par le cadre et au moins une roue». Ils devront être «situés dans un lieu couvert et éclairé» et être soit fermés, soit surveillés par une personne présente sur les lieux ou par vidéosurveillance. «Ils peuvent être constitués de plusieurs infrastructures, qui sont implantées à moins de 70 mètres d'un accès au bâtiment voyageur ou aux quais, sauf en cas d'impossibilité technique avérée», selon le décret, qui encadre l'application d'une mesure inscrite dans la loi d'orientation des mobilités de 2019.

## 853 places à Gare du Nord

Le décret comprend aussi une longue liste de gares du réseau SNCF et du RER francilien, avec pour chacune d'elles le nombre minimal de places de stationnement sécurisé pour les vélos. Les deux groupes publics devront ainsi en installer 10 à Amplepuis (Rhône) ou Besançon Franche-Comté TGV (Doubs), 310 à Dijon, 880 à Bordeaux et 1.000 à Juvisy (Essonne), Lyon Part-Dieu, Paris Saint-Lazare ou Strasbourg. Les chiffres sont très précis pour les gares parisiennes, avec 53 emplacements prévus à Charles de Gaulle-Etoile, 84 à Nation, 103 à Denfert-Rochereau ou 853 à Gare du Nord.

**À VOIR AUSSI** – Carte de réduction, prix plafonnés: la SNCF présente des tarifs simplifiés pour ses trains grandes lignes